



mereij
CONSEIL & TRANSITION ACHATS

La charte

La société Mereii prend, par le biais de cette charte, l'engagement d'exercer ses activités en toute honnêteté, intégrité et de respecter et faire respecter la législation.

La présente charte décrit les normes et principes de conduite des affaires que la société a érigés en règles de comportement éthique et responsable, et précise ce qu'elle attend également des fournisseurs concernant les points évoqués.

Conformité légale

Nous nous engageons à nous conformer à toutes les lois et réglementations.

Concurrence loyale

Nous nous engageons à soumettre les potentiels fournisseurs à une même égalité des chances et à nous assurer que ces derniers se livrent une concurrence en se conformant aux lois antitrust en vigueur. Nous ferons de notre mieux pour nous assurer que ces derniers ne concluent pas d'accords ni n'exercent de pratiques qui ont un effet restrictif sur la concurrence, comme entente sur les prix, répartition de marchés ou abus de position dominante.

Prévention de la fraude, la corruption ou les pots-de-vin

Nous exercerons notre activité de manière fiable et honnête. Nous appliquerons une politique de tolérance zéro face à la corruption. Nous nous interdirons de proposer, de recevoir, d'autoriser des pots-de-vin ou d'exercer toute forme de pratiques commerciales non éthiques. Nous nous abstenons d'accepter des cadeaux.

Prévention des conflits d'intérêts

Dans les relations commerciales que nous entretenons avec les fournisseurs, nous prendrons des décisions basées uniquement sur des critères objectifs. Tous les facteurs susceptibles d'influencer nos décisions en raison de conflits d'intérêts privés, professionnels ou autres seront écartés. Plus généralement, nous ferons de l'honnêteté intellectuelle notre règle de conduite dans toutes nos relations avec nos clients et nous nous engageons à ne pas subordonner l'intérêt de nos clients à nos intérêts propres, commerciaux ou de toutes autres natures.

Exigences fournisseurs

Tout fournisseur ayant été conseillé par notre société à nos clients devra s'engager par écrit à respecter les principes décrits dans la charte fournisseur Mereii. Cette dernière décrit les règles applicables en matière d'intégrité des affaires, d'environnement de travail responsable, d'environnement, de propriété intellectuelle et de relation avec ses propres fournisseurs.

Propriété intellectuelle et confidentialité

Nous nous engageons à respecter le droit de propriété intellectuelle. Nous ne publierons aucune communication externe à propos de la relation contractuelle nous liant à nos clients. Nous protégerons les données à caractère personnel des clients et des salariés des clients, n'utiliserons ces données qu'à des fins professionnelles légitimes et autorisées. Toutes les données à caractère personnel sont traitées uniquement en conformité avec les lois et réglementations applicables en matière de protection des données. En cas d'atteinte à la sécurité de ces données, nous en avertirons immédiatement le client.

Ethique

Nous nous engageons à mettre tout en œuvre pour nous assurer que les fournisseurs proposés s'engagent à respecter et à faire respecter par l'ensemble de leurs préposés et sous-traitants les lois et règlements applicables dans le pays où est réalisé le projet, et de manière plus générale les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement.

Devoir de conseil

Indépendamment de l'obligation contractuelle qui est la sienne, nous nous imposons de manière systématique un devoir de conseil auprès de nos clients.

Pour Mereii
M. Maillet
Le

Pour le Client
M.
Le



mereij

CONSEIL & TRANSITION ACHATS